

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

▲ PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENENCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 30 décembre 1842.

Nous avons pour habitude de dire nettement sur toutes choses notre avis, et plus d'une fois nous avons prouvé que nous ne pouissions pas l'esprit d'opposition jusqu'à ce point de nous laisser aveugler sur la nature d'une proposition par cette raison qu'elle émanait d'hommes pour lesquels nous n'éprouvions ni estime ni sympathie. En politique, il faut accepter les faits dans leur réalité stricte, sans trop se préoccuper des circonstances extérieures qui les accompagnent. Aussi n'aurions-nous pas hésité à nous prononcer directement en faveur de l'ordonnance du 23 décembre relative à la formation d'un conseil privé, si elle n'avait eu pour but que d'assurer quelques ressources pécuniaires aux ministres forcés de quitter leurs portefeuilles ; nous pensons qu'il importe que la misère ne puisse pas venir frapper à la porte d'hommes qui ont eu entre les mains les destinées d'une nation comme la France. Certes, la pauvreté n'est pas un vice à nos yeux ; mais souvent elle peut amener des consciences faibles à de déplorables capitulations. Quand on a touché aux affaires publiques dans d'aussi éminentes positions, on peut, entre les mains de gens ennemis du pays, devenir un instrument dangereux. Nous n'avons pas besoin de développer cette pensée ; il suffit de l'indiquer pour en faire comprendre la portée.

Ainsi, c'est au point de vue des intérêts de l'État, et non au point de vue d'autres intérêts transitoires et exceptionnels, que nous croyons qu'il peut être utile de placer dans des positions d'indépendance tous les hommes d'État qui ont été ministres.

Quant à la question de rémunération pour des services rendus, elle nous préoccupe peu. Au temps où nous sommes, les ministres passent vite ; leurs services sont malheureusement trop contestables pour qu'on puisse leur en avoir grande obligation, et s'ils étaient toujours récompensés selon leurs œuvres, ils pourraient parfois rencontrer de justes sévérités au lieu de rémunérations. Mais laissons de côté cette face de la question, elle nous jetterait dans des digressions inutiles pour le moment. Après avoir indiqué ce que l'ordonnance contient d'utile, esquissons rapidement ses points défectueux.

L'ordonnance porte « que certains dignitaires pourront être appelés à faire partie du conseil privé. » Tous ces dignitaires ont des traitements considérables ; on ne peut donc pas invoquer à leur égard le motif relatif aux anciens ministres. Pour eux, l'État n'a rien à faire de spécial, puisqu'ils ont des positions toutes faites et de la plus haute importance. Dès lors, à quoi bon les faire entrer dans le conseil privé ?

On a déjà cherché à provoquer de la part du gouvernement des explications sur les attributions qui seront réservées à ce conseil ; jusqu'à ce jour il est resté muet, et nous concevons son silence. Si vous voulez des lumières nombreuses, des appuis éminents, veuillez donc dire du moins dans quelles conditions vous devriez vous en servir. Quand le ministère aura pris des délibérations de concert avec le conseil privé, en fera-t-on part au pays ? saura-t-on quelle aura été la nature des opinions de chacun des assistants ?

Si le ministère va jusqu'à s'étayer d'opinions en dehors de lui-même, alors nous nous trouverons en face d'un inconvénient plus grave que celui qui est résulté, dans ces dernières années, de l'intervention trop directe de la couronne dans les affaires publiques. Les ministres, pour forcer les votes des chambres, ont plus d'une fois fait pressentir quelles étaient les intentions du roi, et dans d'autres circonstances, pour échapper à des reproches sévères et pour se justifier vis-à-vis des chambres, ils se sont aussi servi

du même moyen. Ainsi M. Thiers n'a pas craint dans une occasion décisive, alors qu'il s'agissait d'actes qui devaient tomber sous sa responsabilité, de dire nettement : « Mais je ne savais pas tout », ce qu'on a traduit ainsi : « La couronne gouvernait en dehors de son conseil. »

Les attributions du conseil privé ne peuvent pas être facilement indiquées, nous le savons ; cependant, si c'est une institution qu'on a l'intention de créer, si c'est une conséquence logique de la loi de régence, il faut bien définir cette conséquence, ou autrement déclarer qu'on veut marcher vers l'arbitraire à l'aide d'un rouage inconstitutionnel. Il ne faut pas en douter, si le conseil privé est composé d'un grand nombre de notabilités, il finira par forcer la main au ministère, qui aura non seulement à lutter contre les partis du dehors, mais encore contre des dissentiments qui viendront se poser jusqu'en face de lui.

Ce qui nous frappe le plus dans cette création, c'est le coup qu'elle est destinée à porter au pouvoir. Il ne dépendra pas de sa volonté de forcer au repos le conseil privé ; la couronne pourra toujours, quand elle le croira utile, le consulter, c'est-à-dire qu'il lui sera loisible de faire par cette voie invasion dans les affaires de l'État, sans qu'on puisse en avoir des preuves certaines.

Les défenseurs de l'ordonnance font valoir au nombre de leurs motifs celui-ci : il faut prendre garde, disent-ils, par trop de parcimonie, de faire du gouvernement de l'État le privilège des riches.

Cela est vrai, il ne faut pas, pour quelques sommes d'argent, fermer aux hommes pauvres mais honnêtes et intelligents la carrière des emplois publics. Est-ce bien là ce que le ministère se propose ? Peut-on croire un instant qu'il ait jamais eu cette pensée ? N'a-t-il pas constamment manifesté ses répulsions pour les classes inférieures ? N'a-t-il pas même repoussé l'adjonction de la seconde liste du jury aux listes électorales ? S'il était nu par un principe d'égalité, avant de s'occuper de régulariser par le haut les moyens de rendre l'article 3 de la charte une vérité, il retoucherait notre loi électorale ; il rendrait les fonctions de députés possibles pour les citoyens qui sont aptes à servir l'État par leur capacité et qui se trouvent exclus de toute participation aux affaires publiques par nos lois de privilège ; il viendrait présenter aux chambres un projet de loi portant que les députés ont droit à une indemnité pendant leur séjour à Paris. Il s'en gardera bien. Il veut bien payer des députés, mais à la condition d'avoir leur vote à son service ; de même qu'il veut bien rémunérer les services des anciens ministres, mais à la condition qu'ils seront sous la dépendance ministérielle. Cela est de la plus grande évidence ; autrement on aurait demandé à créer un droit pour tous les ministres sortants, tandis qu'on ne veut qu'une aptitude. Partout le ministère cherche à augmenter outre mesure la prérogative royale ; il le fait même en cette occurrence au détriment de la prérogative ministérielle, au détriment de la prérogative des chambres. Espérons que la chambre des députés se montrera moins prompte qu'on ne le suppose à s'abaisser en élevant au-dessus de sa tête une influence irresponsable et en quelque sorte occulte.

Le Rhône continue à dénaturer nos opinions. Il tient à son système de falsification ; de notre côté, nous tenons beaucoup à le mettre en relief.

Dans notre numéro du 27 décembre, nous n'avons pas dit, en parlant du conseil privé, que ce serait un nouveau pouvoir dans l'État ; nous avons dit seulement : C'est un point d'appui qu'on veut créer au pouvoir, ce qui n'est pas la même chose.

Pour se tirer de l'embarras dans lequel nous l'avions placé en lui prouvant qu'il n'avait pas compris l'ordonnance ministérielle du 23 décembre, — puisque elle aussi indique que c'est un appui que le ministère veut créer pour le pouvoir, — le Rhône s'est servi de l'expédient signalé plus haut et nous prête un autre langage que celui que nous avions tenu.

Si nous constatons ce fait, ce n'est pas assurément que nous soyons éloignés de penser que le conseil privé pourrait bien être plus qu'un point d'appui pour le pouvoir et en constituer un complément nouveau ; nous tenons avant tout à ramener l'exactitude dans les citations.

Le Rhône, toujours avec la bonne foi qui le caractérise, nous a en outre attribué une proposition qu'il traite de fabuleuse. Voici ses propres expressions :

« Quant à sa fabuleuse proposition d'appeler au conseil privé, avec 20,000 fr. de traitement, tous les ministres présents et futurs, le Censeur, par son silence sur ce point, en fait amende honorable. Nous l'admettons volontiers à récipiscence, lui disant, d'après le mot évangélique : Allez, et ne péchez plus, c'est-à-dire étudiez la syntaxe que vous ne savez guère et l'économie politique que vous ne savez pas du tout. »

En ce qui concerne la fabuleuse proposition d'appeler au conseil privé, avec 20,000 f. de traitement, tous les ministres présents et futurs, nous avons une réponse qui nous paraît péremptoire : elle ne nous appartient pas. Nous n'avons pas dit qu'il fallait doter tous les ministres présents et futurs d'une pareille pension ; nous ne sommes pas de notre nature si coulant en matière pécuniaire ; ce que nous avons rappelé, c'est que sous la Restauration tous les ministres sortants recevaient une pension de l'État.

Nous n'avons rien dit autre ; dès lors nous étions parfaitement en droit de garder le silence relativement à cette fabuleuse proposition. Nous l'avons prise tout d'abord pour une bêtise du Rhône ; nous ne devons pas croire qu'il y persisterait.

Disons maintenant deux mots des conseils que le journal de l'administration croit devoir nous donner. Il n'y met pas de façons, il nous renvoie directement à l'école pour apprendre notre syntaxe. Voyez ce que c'est que l'habitude de faire des sermons : on les adresse à tout propos et à tous venants. A la vérité, elles ont peu d'influence sur nous qui ne sommes pas disposés à nous remettre à l'étude de la grammaire française ; nous sommes même assez rebelles pour ne pas nous laisser séduire par la nouveauté des méthodes.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 23 décembre 1842.

Présidence de M. Terme, maire.

Continuation et fin de la discussion sur le budget prévisionnel de la ville pour 1843.

Présents : MM. Arnaud. — Brossette, Bergier, Bodin. — Capelin, Coudere. — Dubost, Durand, Dupasquier. — Falconnet, Faure-Pecllet. — Guinet. — Lacroix-Laval (de). — Menoux, Mermet, Malmazet, Martin (P.-P.). — Nepple. — Prunelle, Pons. — Reyre, Riboud. — Seriziat-Carrichon, Seriziat. — Vauxonne (de), Vachon-Imbert. — Barrillon.

LA SÉANCE est ouverte à six heures et demie.

LE PROCÈS-VERBAL de la séance du 22 décembre est lu et adopté.

M. LE MAIRE annonce au conseil qu'il y a lieu à procéder à l'élection d'un membre d'administration de l'école de la Martinière pour remplacer ou renommer M. Paul Reverchon, dont les fonctions dans cette administration expirent le 31 décembre courant.

LE CONSEIL décide qu'il procédera à cette élection à la séance prochaine.

### FEUILLETON DU CENSEUR.

#### CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Nous voici enfin revenus au mélodrame pur sang. *Pierre-le-Noir ou les Chauffeurs*, de MM. Dinaux et Eugène Sue, renferme toutes les conditions voulues d'intérêt, de surprises, de terreur, d'excentricité pour tenir quatre heures durant son public sous le charme, bouche béante, haletant et frémissant. Traîtres, idiots, amants malheureux et persécutés, attaque à main armée, coups de fusil, souterrains, chasses-trappes, incendie, enlèvements, empoisonnements, gendarmes enfin, rien n'a été oublié dans cette grande œuvre pour enlever bon gré mal gré un succès monstre, et, en effet, ici comme à Paris cette pièce a été chaudement applaudie. Disons aussi qu'elle est montée avec beaucoup de soin et jouée avec ensemble. Ce mélodrame doit avoir ici vingt représentations au moins.

C'est un rude et terrible brigand que ce Pierre-le-Noir, le chef des chauffeurs ! Depuis bien des années toute la contrée est infestée de ses méfaits et de ses brigandages, sans qu'on ait pu découvrir sa retraite ni celle de ses compagnons. Le jour il se cache dans son château sous le nom d'un comte étranger ; la nuit seulement il est Pierre-le-Noir pour ses affidés. Or, ses camarades également ne sont à l'état de chauffeurs qu'alors que la nuit est bien sombre ou que l'orage gronde avec force ; au lever du jour, fatigués de crimes et d'orgies, ils rentrent le plus paisiblement du monde dans la vie privée, celui-ci à son moulin, cet autre à sa ferme. Le jour ce sont des gens fort inoffensifs, la nuit ce sont des monstres pour qui l'échafaud serait une mort trop douce.

Vous devez penser qu'avec des êtres de cette trempe, on doit marcher bon train sur la route de la terreur et des émotions violentes.

Durant le premier acte, il est vrai, on boit, on mange, on rit, on se fait de tendres confidences d'amour ; mais aussi on se raconte de terribles histoires de chauffeurs, de voleurs, d'enfants enlevés au berceau, d'orphelins recueillis. C'est une exposition qui commence comme une idylle et qui vous conduit insensiblement à une caverne de brigands, au château du comte de Kerback qui n'est autre que Pierre-le-Noir.

Donc, au second acte, nous faisons connaissance avec messieurs les chauffeurs, avec leurs mœurs et leurs habitudes, avec leur charte enfin, — car eux aussi s'étaient octroyé une charte, — qu'ils observaient avec une rigueur scrupuleuse, une bonne foi de brigands. M. le comte de Kerback, ou Pierre-le-Noir, donne audience au curé du village, et tous deux prennent jour et heure pour se confier d'importants secrets. Peu s'en faut que le curé ne soit empoisonné dans cette entrevue. Puis, le curé parti, Pierre-le-Noir rassemble ses compagnons et s'amuse à rendre haute-justice à un chauffeur qui a manqué de prudence, accusation suffisante pour qu'on le précipite dans un puits payé de lames de rasoir et profond de

soixante mètres au moins. C'est cinquante-cinq mètres de plus qu'il ne faut pour que le pauvre diable passe à la minute de vie à mort. Justice faite, les chauffeurs se déguisent, se couvrent la figure d'un voile noir, et s'en vont, Pierre à leur tête, faire l'attaque en règle du moulin du meunier André.

Cette attaque est pleine de mouvement. Le curé, ancien capitaine de dragons, aidé des gens de la ferme, défend vigoureusement la place, et les chauffeurs sont repoussés, non sans laisser quelques uns des leurs sur le carreau.

Au milieu de ce combat meurtrier, toute l'attention est portée sur le petit l'Endormi, jeune orphelin dont les chauffeurs ont tué le père il y a plusieurs années, et qui contrefait l'idiot pour mieux assurer sa vengeance, car il a juré sur la tombe de son père de tuer treize chauffeurs ; ils étaient treize, en effet, qui pillèrent autrefois sa ferme, et le laissèrent, lui pauvre enfant, orphelin et misérable. Mais le meunier André l'avait recueilli, et l'Endormi paye ce service en sauvant la vie à son bienfaiteur lorsque celui-ci est près de tomber sous les coups de Pierre-le-Noir ; car il faut savoir que l'Endormi fait admirablement le coup de feu, et les chauffeurs ne l'apprennent que trop à leurs dépens. Ce rôle de l'Endormi est un des plus intéressants de la pièce ; toutes ses apparitions dans cette terrible histoire sont heureusement amenées et pleines d'intérêt. M<sup>lle</sup> Lefebvre a donné à ce personnage une physionomie charmante, elle en a saisi avec un rare bonheur toutes les intentions et toutes les finesses ; aussi a-t-elle recueilli d'unanimes et nombreux applaudissements. Nous avons enfin retrouvé là ce gracieux talent qui créa avec tant de verve, il y a deux ans à peine, les jolis rôles d'Abigail, de Pélloet et de la marquise de Senneterre.

Nous omettons toute l'histoire du mariage de Pierre-le-Noir avec Jeanne, qui croit être la fille de Gaudré, vieux chauffeur rusé et madré, mais qui réellement est fille de haute et grande maison, et a été enlevée par les chauffeurs à son berceau. Cette Jeanne est un caractère qui ne manque pas de charme et d'intérêt ; M<sup>lle</sup> Levasseur a donné à ce rôle une physionomie touchante. Mais un acte plein d'incidents et de terreur, c'est celui qui se passe dans la demeure du curé. Les chauffeurs, après avoir essayé vainement de pénétrer dans le presbytère, mettent le feu sous les portes, finissent par s'emparer de la personne du curé et lui brûlent les pieds pour le forcer à avouer où il a caché un trésor qu'ils croient lui avoir été confié.

Enfin, après ces étonnantes péripéties de toutes sortes, la vertu et l'innocence finissent par triompher : les chauffeurs périssent tous, et Pierre-le-Noir tombe sous la balle de l'Endormi, qui tient enfin son troisième chauffeur, au grand contentement du public qui applaudit à plusieurs reprises ce dénouement inattendu.

M. Ponnet joue fort convenablement le rôle de Pierre-le-Noir. MM. Célivort, Henry, Lambert et Lureau n'ont point trop failli à l'œuvre.

Les deux décors, celui du moulin et celui de la chapelle, sont dus à l'habile pinceau de M. Savette. Il paraît que décidément on ne lui raccourcit plus ses toiles, et qu'on laisse courir librement sa fantaisie où l'art veut la conduire.

Nous ne dirons qu'un mot des *Deux Brigadiers* de M. Rosier. C'est le vaudeville le plus absurde, le plus invraisemblable, le plus nul, le plus naïf que nous ayons vu depuis long-temps. Deux longs actes sans une scène un peu piquante, un peu originale, des lazzi usés et de mauvais goût, des charges de tréteaux, c'était certes plus qu'il n'en fallait pour impatienter fortement le public ; aussi a-t-il rudement sifflé cette ennuyeuse parade. M. Ambroise, qui depuis quelque temps ne joue que de mauvais rôles, n'a pu la sauver ; cependant il a joué avec assez de rondeur le rôle du brigadier Rameau-d'Or.

A voir les misérables œuvres qu'on nous donne parfois, on ne pourrait croire vraiment qu'il y ait à Paris dix théâtres spéciaux de vaudevilles. Serait-ce donc aussi que les trois cents auteurs qui les alimentent sont pour l'instant à court d'idées et d'esprit, et qu'ils abandonnent presque tous le métier d'artiste pour celui de brocanteur ?

Nous ne savons pourquoi l'on n'utilise pas davantage le talent de M. Fournier. Il y a plusieurs vaudevilles amusants qui se jouent actuellement à Paris et qui rentrent parfaitement dans la nature de son talent. Ne serait-il pas possible de nous donner plus souvent des pièces du répertoire d'Arnaut ? car c'est pour lui que les auteurs tracent actuellement les caractères comiques les plus supportables et qui se rapprochent quelque peu de la comédie, telle du moins qu'on la comprend dans notre époque un peu pot-au-feu, selon l'expression de Saint-Marc Girardin.

Le fait dominant de cette semaine pour les dilettanti, ce sont les deux concerts donnés au Grand-Théâtre par M. Emile Prudent. Certes, c'est là un artiste d'élite et béni de Dieu, car l'inspiration déborde en élans pleins de verve et d'entraînement chez cette organisation jeune et pleine d'avenir. Est-il de la force de Thalberg ? nous dira-t-on. Hélas ! là n'est pas la question. MM. Thalberg et Prudent en sont arrivés tous les deux à ce degré de supériorité qu'il serait assez difficile de préciser quel est celui des deux qui a le plus de chaleur, de verve ou de souplesse. M. Thalberg arrive à des effets vraiment merveilleux ; mais M. Emile Prudent fait naître également sous ses doigts de fer des phrases pleines de difficultés, de passion et d'imprévu. Parce que les vierges de Raphaël vous laissent au cœur d'ineffables rêveries, est-ce à dire que toute votre âme ne soit pas puissamment saisie à la contemplation des fresques gigantesques de Michel-Ange ? Ne comparons donc point M. Thalberg est un artiste hors de ligne ; M. Emile Prudent a assez de mérite pour être placé à côté de Thalberg, des Liszt et des Chopin. Le succès de M. Prudent n'a pas été un seul instant douteux ; ceux qui l'ont entendu en garderont le souvenir, ainsi que l'on fait d'une délicieuse poésie qui vous a profondément ému et impressionné.

M. PONS, au nom de la commission des finances, lit un rapport relatif au budget prévisionnel des hospices civils pour 1843.

Le conseil administratif des hospices civils avait porté au chapitre des dépenses ordinaires de cet établissement pour 1843 une somme de 150,000 f. sous le titre de réparations utiles aux immeubles appartenant aux hospices ou en dépendant. Ce chiffre était infiniment plus élevé que celui ordinairement porté au même titre. La commission, ayant examiné les divers éléments qui composaient cette augmentation, a reconnu qu'une partie considérable des réparations auxquelles le budget de 1843 voulait pourvoir était réellement utile; mais elle a reconnu en même temps que ces réparations avaient pour objet l'amélioration plutôt que l'entretien des immeubles désignés, de telle sorte que leur résultat serait probablement une augmentation du revenu produit par ces immeubles. La commission a considéré ces réparations spéciales comme un placement de capitaux; en conséquence, elle propose d'imputer leur coût au chapitre des dépenses extraordinaires, et d'y pourvoir par un prélèvement sur les recettes extraordinaires ou, au besoin, sur les capitaux même dont les hospices peuvent disposer. La commission, reconnaissant d'ailleurs qu'il est quelquefois difficile de classer les dépenses de réparations immobilières en ordinaires et extraordinaires, propose de décider qu'à l'avenir une somme de 90,000 f. serait chaque année admise au chapitre des dépenses ordinaires du budget prévisionnel des hospices civils pour coût annuel de l'entretien des immeubles appartenant à ces institutions.

Si le conseil adoptait les deux propositions qui viennent d'être motivées, le chiffre de 150,000 f. porté au budget dont s'agit pour dépenses de réparations immobilières pendant l'exercice de 1843 serait réduit à 90,000 f. Le surplus serait porté au chapitre des dépenses extraordinaires, et il y serait pourvu par un prélèvement sur les capitaux appartenant aux hospices civils. Par suite de cette double modification, la subvention de la ville en faveur des hospices civils pour l'année 1843 serait de 16,273 f. 90 c., en outre de la somme de 67,500 f. payée au titre de coopération de la ville de Lyon dans la dépense des enfants trouvés.

LE CONSEIL adopte les conclusions de ce rapport.

M. LE MAIRE : L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur le budget. La parole est à M. le rapporteur.

M. REYRE, rapporteur, reprend la lecture des articles :

#### DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

##### Dépenses diverses.

1842. 1843.

1. Supplément d'allocation pour les frais de bureaux de la mairie. . . . . 5,430 fr. 50 c. 40,430 fr. 50 c.

Le conseil se rappelle que l'augmentation apparente en cet article comparativement avec l'année 1842 est motivée par la dépense dernièrement votée pour attribution de jetons de présence à MM. les conseillers municipaux.

M. BARRILLON demande que l'administration fasse établir dans les bureaux de la mairie une presse autographique. Cette innovation serait extrêmement utile; elle permettrait de faire imprimer à très-peu de frais et distribuer à tous les conseillers municipaux les traités importants, les rapports relatifs à des questions graves, les plans d'alignements partiels, enfin tous les documents dont l'appréciation exige une étude réfléchie dans le silence du cabinet.

La mesure proposée n'est pas une innovation absolue. L'administration municipale de Marseille possède une presse autographique dont elle obtient de remarquables services. Les grandes administrations parisiennes possèdent aussi cet utile auxiliaire du travail des bureaux. La dépense que cette amélioration nécessiterait à la ville de Lyon serait minime. L'administration a déjà parmi ses employés un jeune homme qui pratique avec un remarquable talent l'autographie. Il faudrait donc ajouter au personnel seulement un enfant dont le salaire serait de 300 fr. au plus par année. Quant au matériel, 800 fr. suffiraient largement pour l'acquiescer. Ces dépenses sont insignifiantes en comparaison des immenses avantages que la mesure proposée produirait. Les affaires soumises au conseil pourraient être plus méditées et mieux appréciées; les intérêts de la ville de Lyon y gagneraient certainement beaucoup. Il est à désirer que cette innovation soit bientôt effectuée.

M. LE MAIRE déclare qu'il s'est occupé déjà de l'innovation demandée par M. Barrillon; mais il a reculé devant la dépense et devant les difficultés matérielles qui militent contre la mise à exécution. Toutes les fois que le conseil en exprimera le désir, l'administration s'empressera de faire imprimer ou autographier même les documents importants. Le désir de M. Barrillon se trouvera par ce moyen satisfait.

M. DE VAUXONNE combat la demande présentée par M. Barrillon.

CETTE DEMANDE, n'étant pas appuyée, n'est pas mise aux voix.

M. LE RAPPORTEUR continue la lecture des articles du budget :

2. Remboursement des emprunts de la ville. . . . . 230,000 300,000  
3. Intérêts des emprunts. . . . . 274,485 273,485  
4. Solde de l'acquisition des Ghazots. . . . . » 82,000  
5. Intérêts du prix d'acquisition de la boucherie des Terreaux. . . . . 30,000 28,000  
6. Intérêts du solde de l'acquisition Marly. . . . . 825 825  
7. Capital et intérêts dus aux mariés L. . . . . 136,735 Mémoire.

(Cet article est porté pour mémoire, attendu que, par l'effet de procès pendants entre les ayant-droit à recevoir, la ville ne pourra payer cette année les

sommes dues pour l'acquisition dont il s'agit.)

8. Intérêts sur le solde de l'acquisition du four à chaux de Perrache. . . . . 1,250 1,250

#### Théâtres.

9. Dernier compte pour l'acquisition du théâtre des Célestins et intérêts. . . . . 58,050 55,350

10. Rente à payer pour une somme de 44,444 fr. restant due sur le prix d'acquisition du théâtre des Célestins. . . . . 2,222 2,222

11. Subvention au directeur des théâtres pour 1843. 55,078 57,777 76

M. MERMET demande si la suspension prolongée des représentations au Grand-Théâtre ne change rien au chiffre mentionné en cet article.

M. LE MAIRE : J'ai prévenu le directeur ancien et le directeur nouveau que chaque relâche non réservé par le traité motiverait la retenue d'un trois cent soixante-cinquième de la subvention annuelle donnée par la ville en faveur des théâtres. Les intérêts financiers de la ville sont donc abrités sur ce point. Je saisis cette occasion pour informer le conseil de tout ce qui concerne les théâtres de notre ville.

Lorsque récemment M. Siran, avec lequel la ville avait primitivement traité pour la direction de nos théâtres, vint déclarer que des circonstances le déterminaient à céder cette direction à une autre personne, l'administration municipale crut devoir approuver cette modification. En agissant ainsi, le maire usait du droit que lui avait réservé le traité sanctionné par le conseil. Toutefois, pour mieux sauvegarder les intérêts de la ville, le maire exigea qu'une caution solidaire intervint pour garantir la bonne exécution par le nouveau directeur du traité conclu avec M. Siran; cette caution fut obtenue. Dès lors aucun obstacle ne pouvait être opposé à la demande de M. Siran; cette demande fut autorisée.

Cette autorisation ne suffit pas néanmoins pour permettre la réouverture immédiate du Grand-Théâtre. Un des principaux artistes était indisposé; son absence forcée obligeait à suspendre encore cette réouverture. Cependant, comme cette indisposition se prolongeait, le nouveau directeur, cédant aux invitations réitérées que lui faisait l'administration pour qu'il reprît bientôt les cours des représentations scéniques sur le Grand-Théâtre, a écrit il y a peu de jours à un artiste de Paris qui vient en poste remplacer temporairement l'artiste indisposé.

Ainsi, tout a été fait et prévu par l'administration pour le bien des intérêts communaux. L'ancien directeur a voulu présenter un remplaçant, l'administration a autorisé ce remplacement en exigeant toutefois la garantie d'une caution solidaire fournie par le nouveau directeur. Des relâches illicites se faisaient, l'administration a prévenu les directeurs que des retenues proportionnelles auraient lieu pour ce fait sur la subvention communale. Des circonstances imprévues retardaient la réouverture du Grand-Théâtre, l'administration a stimulé le nouveau directeur pour que cette réouverture ait lieu le plus tôt possible. Le conseil approuvera sans doute tous ces actes.

M. BARRILLON : Je ne blâme pas l'administration pour ce qu'elle a fait dans l'intérêt de la réouverture et de la bonne direction de nos théâtres; mais je ferai observer qu'en une circonstance aussi importante que celle de l'acceptation d'un nouveau directeur, il aurait convenu de consulter le conseil municipal.

M. LE MAIRE : Je n'avais pas à consulter le conseil municipal, puisqu'il ne s'agissait pas d'une question d'argent. Le conseil sait bien que je le consulte avec empressement toutes les fois qu'il en est besoin; je ne crois pas que ce besoin ait existé dans la circonstance dont il s'agit.

M. LE RAPPORTEUR continue la lecture des articles :

#### Ouverture de rues et formation de nouvelles rues.

12. Frais pour la révision des plans et du nivellement de la ville. . . . . 8,000 8,000

13. Premier dixième du prix de la maison Jusserand et Bourcier. . . . . » 54,000

14. Premier à-compte et intérêts du prix de la maison Clavière. . . . . » 32,000

15. Deuxième huitième à payer aux hospices pour prix d'acquisition des bâtiments de la boucherie des Terreaux. . . . . 100,000 Mémoire.

(Cet article figure au budget pour mémoire seulement, attendu que, d'un commun accord entre la ville et les hospices, le paiement qu'il a pour objet est attermy d'une année.)

16. Deuxième fonds pour l'ouverture de la rue de Bourbon. . . . . 50,000 100,000

17. Premier fonds pour l'ouverture de la rue du Doyenné. . . . . » 46,650

#### Indemnités pour reculements.

18. Crédit provisoire pour indemnités imprévues de reculements. . . . . 33,000 30,000

19. Frais pour lesdites indemnités. . . . . 5,000 5,000

#### Travaux publics à frais communs entre la ville et l'Etat.

20. Premiers fonds pour la reconstruction du pont du Change. . . . . » 100,000

21. Sixième fonds pour la reconstruction du quai Fulchiron. . . . . 30,000 50,000

M. CAPELIN signale les défauts de construction qui déparent le quai Fulchiron et compromettent peut-être même la solidité de ce quai. Une partie du mur de soutènement, située immédiatement en aval du pont

Tillot, a cédé sous la pression des remblais, de telle sorte que, dans cet endroit, le milieu de ce mur en surplombe la base de plusieurs centimètres. Il serait utile de remédier à ce fâcheux état de choses.

M. LE MAIRE : Le défaut de construction dont vient de parler M. Capelin avait été déjà signalé par un membre du conseil. J'ai immédiatement écrit à M. le préfet afin d'appeler son attention sur cet accident; la réponse m'est parvenue tout récemment. Les ingénieurs qui président à la construction du quai ont reconnu le surplomb signalé; mais ils regrettent de ne pas pouvoir remédier à ce défaut sans importance. Il a été causé par les pierres formant le revêtement du mur, de manière à rendre à ce mur l'apparence extérieure d'un parfait aplomb. Je laisse aux hommes compétents le soin d'apprécier le mérite de ce moyen; je tenais seulement à constater que j'ai rempli mon devoir en prévenant l'autorité supérieure.

22. Indemnité à MM. les ingénieurs des ponts et chaussées pour leur intervention dans la direction des travaux à frais communs entre la ville et l'Etat. . . . . 5,000 5,000

#### Travaux publics du compte exclusif de la ville.

23. Cinquième fonds pour la restauration intérieure du Palais-des-Arts. . . . . 50,000 50,000

24. Etablissement d'une nouvelle pompe sur la place Saint-Jean. . . . . » 12,000

M. ARNAUD : La commission chargée de l'examen du plan de cette pompe s'est réunie ce matin; elle a adopté à l'unanimité le plan présenté par M. Dardel, architecte de la ville. Cette commission fera incessamment son rapport au conseil.

25. Construction d'un perron sur la place Bodin. . . . . » 21,370

26. Coût et pose des tuyaux de conduite des eaux du Greillon à la place Cleberger. . . . . » 15,000

27. Construction d'un escalier pour desservir la bibliothèque de la ville. . . . . » 30,000

(La fin à un prochain numéro.)

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la Gazette du Midi :

« Nous avons reçu les journaux de Barcelonne du 21 au 23. Ces derniers annoncent qu'Espartero était parti de Sarria pour Madrid en suivant la route de Valence; mais ils ne disent pas qu'il soit entré à Barcelonne. Ainsi s'est évanouie l'illusion des espérances, qui s'étaient flattées que leur chef viendrait au milieu d'eux annoncer la fin des mesures de rigueur et proclamer une amnistie. Le régent s'est éloigné avec colère, sans daigner accorder un regard ni une parole à cette malheureuse ville qu'il a décidément offerte en sacrifice aux Anglais. On le voit bien, la clémence n'est pas un mot fait pour les usurpateurs.

« Dans la soirée du 20, une députation de l'ayuntamiento était sortie de Barcelonne pour se rendre auprès du régent. Le but de sa démarche était de supplier que l'énorme contribution de guerre fût diminuée au moins des deux tiers. La population riche ayant quitté la ville et n'ayant laissé dans ses maisons que les objets de moindre valeur, le recouvrement des douze millions de réaux est à peu près impossible en ce qui la concerne; d'autre part, les classes moins aisées refusent de payer et attendent pour voir si le gouvernement osera faire saisir leurs meubles ou les exproprier. Ces dispositions à peu près générales ont paralysé le recouvrement de la somme qui, suivant les ordres d'Espartero, devait être déjà achevée. La municipalité ne doutait pas en conséquence qu'il ne se rendit à l'évidence des faits, et le *Constitucional* annonçait avec confiance qu'il ferait connaître le lendemain le résultat de cette démarche; mais deux numéros ont été publiés depuis lors, le régent est parti, et le *Constitucional* n'a plus parlé. Seulement le télégraphe de Perpignan nous apprend qu'un délai de huit jours a été accordé. Là se borne toute la grâce octroyée par le doux maître de l'Espagne. Or, comme tout indique qu'au bout de huit jours on n'aura pas été plus avancé, on doit en ce moment procéder aux saisies, emprisonnements et autres mesures de coercition.

« On s'était trop hâté d'annoncer que le capitaine-général et le chef politique de Barcelonne étaient simultanément destitués. Le premier seul a été remplacé, comme on le présentait, et a quitté la Catalogne avec Espartero qui lui destine probablement un autre poste. Son successeur est le général Seoane, qui était capitaine-général de Madrid où il est remplacé par le général Ferraz, un des *ayacuchos*, ces hommes inévitables du régime actuel.

« Seoane est arrivé le 20 à son nouveau poste. C'est lui qui, ancien collègue du charlatan Mendizabal et conséquemment élevé au pouvoir par l'insurrection la plus démocratique, s'est montré naguère à la tribune du sénat le plus fougueux adversaire de Barcelonne; la presse espagnole a recueilli avec dégoût les outrages insensés qu'il jeta à la population en masse et cette phrase

M. Georges Hainl a fait exécuter avec beaucoup d'ensemble la symphonie en ut de Beethoven et l'ouverture de la *Semiramide*. De pareille musique dans un concert, c'est chose rare et précieuse, et nous en remercions notre habile chef d'orchestre.

M<sup>me</sup> Miro a chanté plusieurs romances avec tout son cœur et toute son âme. Or, vous savez quelle passion et quel entraînement il y a dans cette voix éminemment sympathique. On l'a beaucoup applaudie; malheureusement nos dames n'ont point l'habitude de porter des bouquets au théâtre.

M<sup>me</sup> Toméoni nous a prouvé qu'elle a eu autrefois une voix souple et légère, mais le temps et les voyages n'ont pas laissé de l'altérer la pureté de ce gracieux diamant. C'est une voix qui a laissé beaucoup de choses aimables aux buissons du chemin; charmante alouette partie par un beau soleil, et rentrant pendant l'hiver battant de l'aile et mouillée quelque peu.

M<sup>lle</sup> Morel, qui a chanté fort juste un air de la *Favorite*, n'attend plus que la *Juive* et les *Huguenots* pour nous donner la véritable mesure de ses forces. Nous attendrons donc aussi, et nous souhaitons que cette voix large et puissante gagne comme auprès de nous sa cause devant le public.

#### LE TABLIER ROUGE.

##### LÉGENDE FORÉZIENNE.

A quelque distance de la chaîne de montagnes qui ferme à l'ouest la vallée de Roanne était située l'habitation où j'ai passé mon enfance. On sait tout ce qu'a de fatigant l'uniformité monotone qui pèse d'ordinaire sur les grandes plaines; rien ne vient arrêter la vue ni mobiliser la pensée, tant les objets qui vous entourent semblent plongés dans une atmosphère d'ennui dont on a peine à se dégager. Ces montagnes étaient donc le seul point de l'horizon où le regard pût se distraire; où la rêverie pût aller se jouer avec les esprits du brouillard, avec les millions d'apparitions fantastiques que les rayons lumineux ou les grandes ombres nuageuses faisaient glisser sur leurs cimes. Et, à vrai dire, c'était un spectacle plein d'attrait que ce rideau magique qui semblait s'approcher ou s'éloigner suivant le plus ou moins de densité de l'air ambiant; tantôt laissant distinguer jusqu'à la moindre de ses ondulations, se parant de vignes, de champs dorés, de groupes d'arbres, de blanches maisonnettes, de jolis hamaux; tantôt se retirant dans un lointain mystérieux, s'enveloppant de vapeurs, et ne présentant plus dans la diversité de ses teintes que des masses de saphir et d'émeraude voilées de gaze.

Le cercle de notre imagination, de même que les cercles formés dans l'eau par une pierre qu'on y jette, va chaque jour en s'élargissant jusqu'à ce qu'il se brise et se perde dans les régions de l'infini. Chez les enfants, il ne s'étend guère au-delà de la limite du regard. Nous rêvons l'impossible

à tout âge; seulement, dans les premières années de la vie, au lieu de le demander au cœur humain, au lieu de le vouloir dans l'ordre moral, nous le cherchons dans les objets et les faits matériels; nous aimons alors les contes de fées, les légendes, les histoires de revenants; plus tard, nous allons au-delà des théories, des systèmes, des doctrines, et toujours nous aboutissons à la réalité, c'est-à-dire à la déception.

Ce préambule un peu long est tout simplement pour arriver à dire que mes chères montagnes étaient alors l'unique théâtre où se passaient les scènes bizarres que se créait mon cerveau d'enfant. Je n'imaginai pas qu'un séjour aussi aérien pût être habité par des hommes de la même espèce que les épais et lourds paysans de la vallée; c'étaient bien certainement des êtres de la nature des gnomes, des sylphes et des génies qui peuplaient ces régions vaporeuses. Mais c'était surtout le revers de la montagne que je me représentais comme un monde différent du nôtre. A ce pays que je ne pouvais voir, où le soleil allait s'éteindre chaque soir, où les étoiles s'engloutissaient une à une, étaient réservées les couleurs les plus sombres de ma jeune imagination. Je me représentais d'immenses déserts où la lumière n'arrivait point, d'obscures forêts remplies de plantes et d'animaux inconnus; j'allais même jusqu'à supposer que ce pouvait bien être le séjour des ogres et des démons. Quelquefois, pour éclaircir ces doutes importants, je me décidais à questionner mon père.

— Qu'y a-t-il de l'autre côté de la montagne? lui disais-je.  
— Mais tout ce qu'on voit de ce côté-ci, me répondait-il: des prairies, des champs, des arbres, des maisons.

Cette réponse était loin de me satisfaire. Je ne pensais pas que mon père voudrait me tromper; mais je me disais que ce n'était là qu'une réponse évasive, et qu'il en était sans doute de ces choses comme de tant d'autres que les petites filles ne doivent pas savoir. Ma curiosité n'en était que plus excitée, et, bravant d'avance tous les dangers de ce pays miraculeux, je me promettais bien, lorsque je serais grande, d'aller moi-même l'explorer.

Ces détails paraîtront peut-être bien puérils, et cependant lequel d'entre nous n'a pas, une fois au moins dans la vie, rencontré sa montagne enchantée? lequel (je ferais mieux de dire laquelle) n'a pas cru voir l'idéalité où ne se trouvait, hélas! qu'un positif désespérant?

Du reste, on savait dans le pays de merveilleuses légendes sur les montagnes de l'ouest, et lorsque le temps était clair, on distinguait facilement de nos fenêtres une longue route qui partait du village de Saint-Haon, serpentait sur le flanc du coteau et allait se perdre dans les bois qui en couronnaient le sommet. Cette route avait été le théâtre d'un événement bien étrange que m'avait conté ma nourrice, et que je vais essayer de transcrire ici, sans toutefois espérer d'atteindre à la simplicité persuasive, à la naïve poésie dont les récits de l'excellente femme étaient naturellement empreints.

Il y a bien long-temps, bien long-temps, car les plus vieux du village

n'en ont pas souvenance, demeuraient dans une petite maison située un peu au-dessous du bourg de Saint-Haon une jeune fille et sa vieille mère.

Brigitte avait dix-huit ans; ses yeux noirs étaient doux et vifs, sa bouche petite et gracieuse, ses dents bloussantes; elle avait le teint rose et la taille bien prise. De plus, Brigitte était bonne, charitable, laborieuse; les mères la donnaient pour exemple à leurs filles et la souhaitaient pour épouse à leurs fils, car chacun était forcé de convenir qu'il n'y avait pas dans tout le Forez une fille plus avenante et plus digne d'amour. Mais Dieu n'a pas voulu donner à notre pauvre monde le type d'une créature parfaite; au milieu de toutes ces qualités de Brigitte se trouvait un défaut qui les gâtait toutes, un défaut, un seul, et qui faillit, hélas! lui être bien fatal.

Brigitte aimait trop la danse. En vain le curé de sa paroisse lui faisait de paternelles admonitions, en vain les vieilles femmes de son voisinage lui donnaient de sages conseils: admonitions et conseils, Brigitte écoutait tout avec respect et promettait de bonne foi de se corriger; mais au premier son de la vielle ou de la cornemuse, ses bonnes résolutions s'évanouissaient, et, enivrée, hors d'elle-même, elle courait se mêler à la troupe joyeuse que la musique lui signalait.

Il est juste de dire que ces réunions champêtres étaient sans danger pour la jeune fille; elle y trouvait toujours un cœur ami qui veillait sur elle et la protégeait. Gérard, fils d'un riche vigneron du coteau, avait dès son enfance aimé Brigitte comme une sœur; plus tard il l'aima autrement et fut payé d'un tendre retour. Ce fut une longue et gracieuse idylle que vous me dispenserez de vous conter, vu que l'idylle est depuis assez longtemps passée de mode pour que la facture en soit perdue. Enfin, les parents étant d'accord, Brigitte et Gérard avaient été fiancés dans la chapelle de Marie; puis, à cause de leur extrême jeunesse, le mariage fut remis à quelques années plus tard.

Un soir que, suivant sa coutume, Brigitte attendait son ami et filait en chantant joyeusement à la porte de sa chambre, elle l'aperçut de loin réveur et préoccupé, et quitta précipitamment son ouvrage pour courir au devant de lui.

— Qu'as-tu donc, Gérard? lui dit-elle; comme te voilà triste! Est-il arrivé quelque malheur? Le père Mathurin est-il mort? a-t-il brisé sa cornemuse? Tiens, je gage que nous ne danserons pas demain.

— Ni demain, ni de bien long-temps, Brigitte; mais tu es heureuse de ne pas prévoir d'autres malheurs que la privation d'une ronde ou d'une bourrée, dit le jeune homme d'un air sombre et mécontent.

— Oh! mon Dieu! qu'est-ce que c'est donc? Tu me fais peur.

— Viens, continua Gérard; j'ai à te parler, à te parler sérieusement. Et, prenant le bras de sa fiancée, il l'emmena au fond du verger et la fit asseoir sur une borne qu'abritait un épais massif de platanes et de peupliers.

des terroristes : « Pour n'avoir pas voulu couper un doigt quand il en était temps, vous serez obligé de faire tomber trois cents têtes ! »

« Ne faut-il pas qu'un gouvernement soit fou lui-même pour mettre un pareil homme à la tête de la Catalogne, avec un corps d'armée à sa disposition ? Nous allons voir, du reste, ce que pourront les fureurs et les canons de Seoane contre la résistance passive des Barcelonnais.

« Quant à Gutierrez, autre fou qui l'est positivement et notoirement, d'après ce qu'assure l'*Heraldo*, il n'a pas été remplacé. Le journal semi-officiel de Madridément cette nouvelle ; mais, quoi qu'il advienne, la destitution même de ce chef politique perdrait tout caractère de réparation envers la France. Espartero a eu soin de ne laisser aucune illusion possible à M. de Lesseps ; il lui a fait écrire par Van Halen, et, selon d'autres, il lui a écrit lui-même une lettre remplie d'amères récriminations. La feuille de notre préfecture ajoute que le digne consul a dignement répondu. Nous ne doutons pas en effet que sa réplique n'ait été facile et victorieuse ; cependant il serait temps de mettre un terme à cette intolérable situation, et nos gouvernants ne peuvent plus sans déshonneur permettre que notre représentant soit mis ainsi sur la sellette, quand c'est lui qui, fort du témoignage de tous ses collègues, a seul le droit d'exiger des réparations. Loin de là, les outrages s'aggravent chaque jour ; la décoration accordée à M. de Lesseps a été un nouveau texte d'insultes et le *Constitucional* s'écrit à ce sujet :

« Quel scandale ! Nous avons prouvé jusqu'à l'évidence la connivence du consul de France avec les révoltés, et si cette connivence est récompensée par Louis-Philippe, celui-ci ne se déclare-t-il pas également complice ? Oh ! c'est une distinction ignominieuse que celle que l'on obtient en provoquant le désordre et faisant couler le sang de fidèles soldats et de malheureux dupes. »

« Voilà en quels termes la seule feuille espartériste de Barcelonne ose parler de notre consul, et cela sous le poids de l'état de siège. Evidemment il y a eu plan formé pour obliger notre consul à désertir le poste.

« Un incident est venu servir en apparence les projets haineux d'Espartero. Le brigadier Castro, arrêté à Gironne, cherche, dit-on, à se justifier de la capitulation des Atarazanas aux dépens de M. de Lesseps. On comprend que, par ce moyen, il cherche à se tirer d'une accusation capitale ; mais sa déclaration trouvera plus d'un contradicteur.

« On n'a pas de nouvelles de Zubano et de ses opérations dans la Haute-Catalogne, On apprend seulement qu'à Gironne il a fait mettre en prison les mères pour répondre de leurs fils absents. »

## AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du *Courrier*.)

On lit dans le *Moniteur algérien* du 22 décembre :

« Les résultats les plus décisifs viennent de couronner la campagne entreprise par M. le gouverneur-général le 22 novembre dernier.

« Après l'arrivée de l'armée à Kreschab, elle se subdivisa de nouveau pour achever de parcourir la chaîne de montagnes de l'Ouen-Serris jusqu'à l'Oued-Rihou, affluent gauche du Chélif, ainsi que l'après territoire des Ouled-Ouragh qui servait de refuge aux tribus situées entre ces montagnes et la Mina.

« M. le gouverneur-général, après avoir donné ses instructions aux généraux de Lamoricière et Gentil, manœuvra de façon à refouler ces montagnards et les tribus hostiles de la rive droite de la Mina sur les colonnes de ces généraux. Ce qu'il avait prévu arriva : la grande tribu des Flitas, ne pouvant plus se retirer dans les montagnes, tomba forcément entre leurs mains ; elle capitula, laissant ses chefs au quartier-général du général de Lamoricière.

« Les Beni-Ouragh et les Sebihh, se fiant aux difficultés de leur terrain, ne se rendirent point sans combattre. Ayant attaqué le 8 décembre la colonne du général Changarnier qui venait de camper sur l'Oued-Rihou, ils furent vivement repoussés après avoir laissé en notre pouvoir une vingtaine de cadavres et emmené un grand nombre de blessés. Notre perte a été de deux tués et sept blessés.

« La colonne sous les ordres du colonel Korté, retardée par les difficultés de sa route, fut également attaquée par les Beni-Ouragh et les habitants des environs des petites villes kabyles de Matmata, de Mekness et de Besseness. Son arrière-garde soutint un combat acharné dans lequel on se prit corps à corps ; il ne se termina que par une charge vigoureuse qui balaya le terrain après avoir tué ou blessé un nombre considérable d'ennemis. De notre côté, la perte fut plus sérieuse que celle éprouvée par la colonne du général Changarnier ; elle fut de sept tués et de cinquante-sept blessés. On eut à déplorer la mort du capitaine d'artillerie Persac, qui sacrifia sa vie pour la défense d'une de ses pièces un instant compromise.

« Abd-el-Kader et plusieurs de ses kalifas assistèrent à ce combat qui,

Le temps était calme et pur, aucun souffle n'agitait le feuillage, le vent du ciel faisait silence comme s'il eût craint de troubler les saintes harmonies qui s'élevaient de la terre au moment de son sommeil ; mille voix tendres, aiguës, plaintives, monotones, joyeuses, mélodieuses, sortaient du gazon, s'élevaient de l'eau, murmuraient dans l'air, gazouillaient dans les buissons, se répandaient d'arbre en arbre et faisaient leur partie dans le grand concert de la nature animée ; les rayons lunaires, glissant entre les feuilles, paraient l'ombre de riches plaques d'argent. C'était une de ces soirées qui semblent incompatibles avec la souffrance, et pourtant Gérard souffrait ; il sentait, le pauvre enfant ! son cœur lui remonter à la gorge ; il sentait ses yeux brûlés par les larmes qu'il ne pouvait répandre. Pâle et debout devant la jeune fille, il la contemplait silencieusement sans pouvoir se résoudre à prononcer les paroles qui allaient mettre la douleur dans son âme.

— Enfin, dit Brigitte inquiète et alarmée, parleras-tu, Gérard ? me diras-tu de quoi il s'agit ?

— Il s'agit, reprit-il d'une voix sourde, du plus grand malheur qui puisse atteindre deux êtres qui s'aiment, il s'agit d'une séparation.

— D'une séparation, as-tu dit ? s'écria la jeune fille ; et comment cela ?

— Ecoute, Brigitte : il y a des devoirs auxquels on doit tout sacrifier, des serments auxquels on ne peut faillir. Tu sais que j'ai été élevé auprès du jeune comte Aymard de Saint-Priest, dont ma mère fut la nourrice. Nous devons tout à sa famille : moi, mon éducation ; mon père, la petite propriété qui nous fait vivre ; ma sœur, la dot qui lui a permis de s'établir. Or, le comte Aymard vient de perdre son vieil écuyer ; il a jeté les yeux sur moi pour le remplacer pendant la campagne qu'il va faire, et il m'attend à son château pour m'emmener à l'armée où il est prié de se rendre.

— Tu n'iras pas, interrompit la jeune fiancée ; le comte Aymard peut trouver un autre écuyer.

— J'irai, Brigitte. Le comte, sans nul doute, peut trouver un autre écuyer ; mais aucun n'aura pour lui le dévouement de son frère de lait, de son frère adoptif, comme il dit quelquefois dans son affectueuse bonté. Vois-tu, l'ingratitude est une bien laidé chose, et tu ne voudrais pas que l'on pût m'en accuser.

— Ainsi tu m'abandonnes, dit la jeune fille en fondant en larmes ; ainsi tu renonces à notre mariage, tu renonces à la vie douce et heureuse que nous attendait près de nos vieux parents dont nous sommes la joie, près de nos amis qui te chérissent, pour aller t'exposer à d'inévitables périls, et cela par je ne sais quel chimérique devoir que toi seul tu t'imposes. La reconnaissance est-elle donc plus puissante que l'amour, Gérard ? Oh ! je n'aurais pas cru cela, mon Dieu ! je ne l'aurais pas cru, et je sais bien que tu ne m'as jamais aimée.

Et les sanglots lui brisaient la voix.

ROZANNE BOURGOING.

(La suite à un prochain numéro.)

sans leur présence, n'aurait pas eu lieu, car, quelques heures auparavant, la population était disposée à se soumettre.

« M. le gouverneur-général comprit dès lors que le foyer de la résistance étant dans ces montagnes, il fallait le détruire. A cet effet, après avoir rappelé son convoi laissé sur le Chélif, il prit, le 16 décembre, les dispositions suivantes :

« Le général Changarnier eut l'ordre de marcher sur les Beni-Ouragh de la montagne, et de les aborder par le nord le 17 au matin, lui-même devant les attaquer en même temps par le sud et par l'ouest ; mais les difficultés du terrain ayant arrêté les colonnes, l'attaque ne put avoir lieu que vers les trois heures de l'après-midi.

« Néanmoins la manœuvre de M. le gouverneur-général réussit pleinement ; car ces tribus, acculées sur les flancs du grand pic de Cheuba, ne purent tenter qu'une fuite difficile et infructueuse, bientôt arrêtée par le goum de Sidi-el-Arribi qui avait rejoint le gouverneur.

« Alors on vit arriver au quartier-général Sidi-Mohamed-ben-Adji, chef des Beni-Ouragh et des Kabyles de sa montagne, implorant la pitié de M. le gouverneur-général et se soumettant à toutes les conditions qu'on voudrait lui imposer. Il dépeignit d'une manière énergique la détresse des populations pour lesquelles il demanda grâce.

« M. le gouverneur-général, en cette occasion solennelle, tenant à détruire la réputation de cranté que nous avait faite Abd-el-Kader, défendit le pillage, qui ne nous eût livré que du butin, et préféra la clémence, qui nous fera des amis de ces populations abusées. Aussitôt les Kabyles vaincus revinrent sur leur territoire, et leurs chefs se mirent à la disposition du gouverneur.

« Cette opération est de la plus haute importance ; elle démontre aux Arabes que nul refuge n'est inaccessible à nos colonnes ; elle a détruit l'insurrection de l'Ouennerris, qui parait être considéré comme à nous, et découragera les tribus réfractaires, qui, dans la crainte d'être atteintes comme les Flitas et les Beni-Ouragh, imiteront leur exemple.

« La garnison de Milianah achèvera, par quelques apparitions dans ces montagnes, de terminer cette affaire que M. le gouverneur n'espérait mener à bonne fin qu'au printemps prochain.

« Le général Changarnier est resté avec sa colonne devant Mostaganem pour se porter sur les points qui pourraient être de nouveau menacés.

« Le même journal contient un arrêté du général-gouverneur par intérim, en date du 21 décembre, par lequel le port de Collo est autorisé à commercer avec tous les ports occupés de l'Algérie.

Notre correspondance de Paris ne contient aujourd'hui aucun fait de quelque importance.

## BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE.

La bourse a commencé aujourd'hui avec une forte apparence en hausse. Plusieurs affaires ont été faites avant l'ouverture à 78 97 1/2, et le premier cours du parquet a été 78 95.

Immédiatement après l'ouverture, il y a eu une légère baisse, et la rente est tombée à 78 90 ; mais elle n'a pas tardé à se relever, et cette fois elle s'est montrée à 79 05. N'ayant pu franchir ce cours, elle est de nouveau retombée à 78 90, et elle a fermé au parquet à 78 95.

Dans la coulisse elle est restée offerte à 78 90, Cinq 0/0, 119 45. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 000 60. — Trois 0/0, 78 95. — Banque, 3505 00. — Obligations de Paris, 1505 00. — Naples, 106 75. — Dette active d'Espagne, 24 0/0. — Etats-Romains, 104 0 0. — Cinq 0/0 belge, 105 1/2. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 810 00. — Caisse Lafitte, 1023 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Un capitaine américain, arrivé de la Havane à Charleston le 15 novembre, a déclaré que les autorités de la Havane avaient expédié tous leurs bâtiments disponibles pour aller à la recherche des pirates qui infestent les côtes sud de l'île. Un bâtiment américain arrivé de Saint-Domingue à Matanzas avait vu deux navires qui avaient été pillés par eux.

Le roi de Sardaigne vient de donner à M. de Lesseps, consul de France à Barcelonne, et à M. Gatier, commandant de la station française, la croix de Saint-Maurice, pour leur témoigner sa satisfaction de la conduite qu'ils ont tenue envers les sujets sardes et des services qu'ils leur ont rendus lors du bombardement de cette ville.

On écrit de Vienne, le 21 décembre 1842 :

« Nous recevons la nouvelle que la Porte a consenti à donner un chef chrétien aux Maronites et aux Druses un chef druse. »

## Chronique.

### LYON.

On annonce que Jacques Besson s'est de nouveau pourvu en cassation. Il paraît toutefois que ce condamné a beaucoup perdu de l'assurance et de l'espoir qu'il possédait après le jugement de Riom ; il comptait encore beaucoup sur des interventions puissantes et surtout sur les nombreux témoins de l'alibi ; il voit aujourd'hui ses espérances déçues, il s'est vu abandonné de l'appui de ceux sur lesquels il comptait encore il y a peu de jours, et il ne se dissimule plus que l'arrêt de la cour d'assises du Rhône devra être bientôt exécuté.

(*Courrier de Lyon.*)

— Lundi dernier, un enfant d'un an et demi a été exposé devant le magasin d'un confiseur de la rue du Gare. Il portait sur sa poitrine une inscription qui indiquait que la misère avait forcé ses parents à s'en défaire. On le recommandait à la pitié de ceux qui pourraient le recueillir, et le nom de Jacques Bertrand est celui sous lequel on le reconnaîtrait aussitôt que des jours meilleurs seraient venus.

Nous devons annoncer que cette pauvre petite créature a été recueillie par le confiseur devant la porte duquel on l'avait déposée. Tous les soins nécessaires lui ont été prodigués avec empressement.

— L'administration des domaines nous transmet l'avis suivant : « Mme veuve Juramy, débitante de tabac, quai Peyrolle, 134, a été autorisée à distribuer du papier timbré au même prix légal que dans les bureaux de l'enregistrement. »

— MM. Michel Chevalier et Blanqui sont actuellement à Lyon.

— Nous croyons devoir rappeler aux électeurs communaux que le troisième renouvellement triennal des conseils municipaux devant avoir lieu en 1843, la révision prochaine des listes d'électeurs communaux a plus d'importance que dans les temps ordinaires.

Suivant la loi du 21 mars 1831, les listes devront être établies dès les premiers jours de janvier. La liste devra être publiée et affichée le 8 janvier ; elle restera exposée en public jusqu'au 7 février suivant. Dans cet intervalle, les maires statueront en premier ressort sur toutes les réclamations auxquelles la publication de la liste aura donné lieu.

## DÉPARTEMENTS.

Encore un malheur arrivé sur un chemin de fer, celui de Cette à Montpellier ; mais l'imprudence de la personne qui en a été victime en est la seule cause.

Jeudi de la semaine dernière, à sept heures du soir, quinze wagons chargés de marchandises sortaient de Cette, lorsque le nommé Compagnon, âgé de quatorze ans, employé comme manœuvre à la construction du nouvel embarcadère de Cette, et caché derrière les dunes, voulant profiter de ce convoi pour retourner à Frontignan, eut l'imprudence d'essayer de monter à la dérobée sur le troisième wagon ; ayant mal calculé son élan, il se laissa

tomber dans les rails, et douze wagons lui passèrent sur la partie inférieure du corps. Il eut les deux cuisses coupées en plusieurs morceaux. Ce malheureux, qui a succombé après deux heures de souffrances, a déclaré que ce cruel accident ne devait être imputé qu'à son imprudence.

Quelques jours auparavant, une sourde-muette qui s'était introduite sur la voie faillit aussi être écrasée.

— On écrit de Béziers, 24 décembre :

« Un crime horrible vient d'être commis à Colombières, canton d'Olargues, arrondissement de Saint-Pons. Le cadavre du nommé Antoine Cros, âgé de quatre-vingts ans, a été trouvé dans son domicile cruellement mutilé. Treize blessures lui avaient été faites avec une pioche. La mâchoire inférieure avait été brisée et le poignet droit fracassé.

« Les autorités judiciaires se sont immédiatement transportées sur les lieux ; on soupçonne que les auteurs de ce crime épouvantable sont les propres enfants de Cros, au nombre de quatre. »

— Un nouveau crime, commis près d'Annonay, vient encore de porter l'effroi dans nos populations.

Dimanche dernier, 18 de ce mois, le nommé Jamon (Pierre), marchand-drapier d'Issengeaux (Haute-Loire), partit vers les midi pour aller acheter des vins au rivage. Il était monté sur sa voiture portant cinq tonneaux vides et suivant la route de Serrières. Avant d'arriver au village de Péaugres, vers deux heures après midi, près du domaine de Gurin, il reçut dans le côté droit deux coups de fusil tirés sur lui, à la distance de six mètres environ, par un individu posté dans un bois de pins au-dessus de la route. L'assassin, après avoir fait le coup, sauta sur le chemin d'une hauteur d'environ deux mètres et demi (la marque de ses pieds était empreinte sur la terre humide), et se mit en devoir de fouiller et de dévaliser sa victime. On présume qu'il doit lui avoir enlevé un sac d'argent ; la poche du devant de son habit était retournée. On ignore encore la somme qu'il devait contenir ; mais puisqu'il allait acheter des vins, il est probable qu'il n'était pas sans argent. Quoi qu'il en soit, le malheureux Jamon est mort sous les deux coups de feu, qui, tirés de près, ont fait balle et lui ont haché le foie ; on a reconnu dans la plaie une soixantaine de gros plombs.

La victime de ce lâche guet-apens était le père d'une famille de neuf enfants ; il était âgé de cinquante-deux ans.

Le malfaiteur s'est échappé ; il est probable qu'il n'est pas seul, et tout nous porte à croire que nos environs sont infestés par une troupe de voleurs et d'assassins qui portent l'épouvante et la désolation dans nos campagnes. La justice est à la recherche des coupables. (L'Annonéen.)

## Nouvelles Diverses.

On lit dans l'*Echo de la Frontière* :

« L'intérêt qu'inspirent en ce moment les îles Marquises, cette nouvelle conquête de la marine française, nous a engagé à donner quelques renseignements sur le malheureux Joseph Kabris, gendre du roi de Nouka-Hiva, qui se montra en foire à Valenciennes, en 1822, et dont la dépouille mortelle repose depuis vingt années dans notre cimetière, où vraisemblablement il n'est jamais entré d'autres corps tatoués que le sien.

« Joseph Kabris, qui termina à Valenciennes une carrière fort agitée, avait thibilté long-temps les îles Marquises. Trop peu civilisé lui-même pour civiliser les autres, il n'opéra aucune réforme parmi les hommes primitifs au milieu desquels le sort l'avait jeté. Kabris ne fut pas capable de faire des Européens avec les Nouka-Hiviens, mais les Nouka-Hiviens parvinrent facilement à faire de lui un sauvage. Ils le tatouèrent sur la figure, sur le corps, partout ; le roi, son beau-père, le mena avec lui dans les combats, et le petit matelot bordelais devint un grand guerrier de la Polynésie.

« Il adopta les coutumes et les mœurs de sa nouvelle famille, seulement il ne put jamais se résoudre à manger de la chair humaine ; il échangeait toujours un prisonnier contre un cochon : c'est tout ce qu'il avait conservé de sa nature européenne. A Nouka-Hiva, son costume, comme celui de toute sa nation d'adoption, consistait en une paire de boucles d'oreilles et une hausse-col. A Valenciennes, la police l'avait forcé de compléter ce vêtement fort décolleté par une ceinture de plumes pareilles à celles qui décoraient sa tête. Son tatouage était très-compliqué et très-resserré, ainsi que celui de tous les chefs ; à quelques pas il représentait une armure damasquinée dont les dessins réguliers n'étaient ni sans goût, ni sans délicatesse. Les jambes semblaient recouvertes de cuissards et de genouillères d'acier, tant le tatouage couvrait hermétiquement la peau. Kabris, avec lequel nous avons pu causer de son île chérie, paraissait la regretter beaucoup, et cherchait alors à amasser assez d'argent pour s'embarquer sur un bâtiment baleinier de l'Océan Pacifique. Mais, triste et déjà fortement atteint par l'hydrophobie qui l'enleva peu de jours après, un fatal pressentiment lui faisait craindre de ne jamais revoir les bords fortunés pour lui de l'île de Nouka-Hiva. En effet, deux jours plus tard, on portait en terre ce genre de roi dans le cercueil des pauvres, et on l'inhumait dans une même fosse avec un pauvre de l'hôpital et un mendiant. Ces renseignements ne seront peut-être pas inutiles si un jour les Nouka-Hiviens redemandaient à l'Europe les cendres de leur prince. »

## Nouvelles Étrangères.

### ITALIE.

ROME, le 15 décembre. — Le général Bustamante, qui a été deux fois président de la république du Mexique, se trouve dans cette capitale depuis quelques jours, ainsi que l'ancien ministre des affaires étrangères de cette république, M. F. Gutierrez Estrada.

### SUISSE.

On lit dans le *Nouveliste Vaudois* : « L'affaire de l'introduction des jésuites à Lucerne vient de faire un nouveau pas en avant, en ce que le petit conseil s'est occupé éventuellement des moyens les plus praticables pour amener dans le canton cet ordre religieux. Des renseignements ont dû être demandés à cet égard au provincial des jésuites en Suisse, aux évêques de Fribourg, de Sion et de Coire, à quelques prélats autrichiens qui ont des collèges de jésuites dans leurs diocèses, enfin aux gouvernements de Fribourg, du Valais, de Schwitz, et au chargé d'affaires suisses à Vienne.

« On ignore encore si tous les documents émanés de ces diverses sources concorderont ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le préavis du conseil d'éducation, dont la majorité est favorable aux jésuites, a reçu dans le petit conseil quelques modifications importantes. Le gouvernement, s'il est forcé, par le vœu du grand conseil, de recevoir les bons pères, paraît ne vouloir le faire qu'après avoir obtenu vis-à-vis d'eux des garanties pour son indépendance comme administration scolaire supérieure. Malheureusement ces garanties ne pourront guère être qu'illusoires. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

A l'époque du 1<sup>er</sup> de l'an, M. CYPRIEN FRANZIOLI croit devoir prévenir les personnes qui l'ont honoré de leur confiance et celles qui voudraient bien la lui accorder qu'il continue de fabriquer dans ses deux établissements, l'un *place Louis-le-Grand, 17*, à côté du café du même nom, et l'autre *place Saint-Jean, 8*, au *café du Palais*, des **CHOCOLATS** de toutes qualités, *Chocolats pralinés*, au lait d'amande, à la vanille et de santé, ainsi que des **BONBONS** de toute nature et de toutes qualités. Il a un très-grand assortiment de **CARTONNAGES ET COFFRETS** de Paris du meilleur choix. Les amateurs qui l'honoreront de leur confiance, qu'il justifiera constamment, trouveront dans ses deux établissements tout ce qu'ils pourraient désirer à un prix très-modique.

Notices.

S. CLERC, CHATELET, P. BEUF, H. LEYMARIE, BOLO, H. LEYMARIE, P. BEUF, P. BEUF, A. VINGTRINIER, P. BEUF, A. GACOGNE, VITAL BERTHIN, J.-F. BUNEL, GIRIN, A. RENAL, J. JOURNAL, H. LEYMARIE, C. BERTHOLON, L'abbé J. ROUX, L'abbé J. ROUX, BOLO, S. CLERC, L. BOIVEL, A. RENAL, VITAL BERTHIN, BARNAGE, Beaujeu, Belleville, I., Belleville, II., Belleville, III., Chasselay, Châtillon-d'Azergue, Château de la Chaise, Château de Montmelas, Château de la Mothe, Château du Sou, Chazay-d'Azergue, Condrieu, la Croix-Rousse, Serin, St-Clair, Cablize, Fontaines, Franc-Lyonnais, Francheville, Givors, l'Argentière, l'Île-Barbe, Limonest, Mont-Turséon, Neufville, Rochetaillée, Sainte-Colombe, Sainte-Foy-lez-Lyon.

EN VENTE chez L. BOITEL, imprimeur-éditeur, quai Saint-Antoine, 56, et chez MM. les libraires ALLARD, quai des Célestins, et GOURDON, rue Lafont.

ALBUM DU LYONNAIS,

Villes, Bourgs, Villages, Eglises et Châteaux

DU DÉPARTEMENT DU RHONE,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE L. BOITEL ET ILLUSTRÉ PAR H. LEYMARIE.

Un fort volume in-4. sur beau papier, deux plans et une carte avec quinze lithographies. Prix : 15 fr. broché et 20 fr. cartonné à la Bradel.

Notices.

F.-Z. COLLOMBET, Saint-Rambert-sur-l'Île-Barbe, Bolo, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, L'abbé J. Roux, Saint-Symphorien-le-Château, Mlle JANE DUBOISSON, Villefranche. Lithographies, Plans et Carte. Abside de l'église de Belleville. Châtillon-d'Azergue (sud), (nord). Chapelle du château de Châtillon. Francheville, Château de Montmelas. Chazay-d'Azergue. Château du Sou. Saint-Symphorien-le-Château (est), (nord). Plan de l'Île-Barbe, par M. Dignoscio. Topographie des anciens monuments religieux de l'Île-Barbe. Explication du plan topographique de l'Île-Barbe. Carte du Franc-Lyonnais, publiée en 1716 par Hubert de Saint-Didier. Collonges. Le vieux pont de Brignais. Le Rhône à Givors. Orléans. L'Arbresle.

ÉTRENNES

Chez E.D. VIDAL, libraire, rue des Bouchers, n. 8.

Jolies Reliures et Cartonages. — A bon marché, Livres de Piété et d'Éducation.

On trouve chez le même LE MYSTÈRE DE LA TRINITÉ, tableau symbolique de la trinaire unité de Dieu, considérée comme la seule base rationnelle de la vraie philosophie; prélude d'un ouvrage important qui est vivement attendu par plusieurs membres du clergé. Ce tableau a été dédié avec approbation à S. E. Mgr. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon. — Prix : en feuilles, 2 fr. et 2 fr. 50 c.; cartonné, 4 et 5 fr. (5745)

LE CARDINAL-ROI,

PAR ANTHELME ROLLIN.

A Paris, chez M. Victor Magen, éditeur, quai des Augustins, n. 21; A Lyon, chez les principaux libraires. (5750)

Étude de M<sup>e</sup> Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n. 1.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE

DE VASTES

IMMEUBLES

CONSISTANT.

1<sup>o</sup> En plusieurs maisons d'habitation, 2<sup>o</sup> En plus de douze corps de bâtiments propres à l'établissement d'entrepôts de toute nature et notamment à l'exploitation d'une indienne et d'une fabrique de porcelaine, industries qui déjà y ont été exercées; 3<sup>o</sup> En jardins, prés, terres et vignes.

Le tout situé en la commune de Vernaison (Rhône), sur la rive du chemin de fer de Saint-Etienne à Givors et Lyon, et appartenant au sieur Heuri Arnold, manufacturier.

ADJUDICATION

au samedi sept janvier 1845, à midi,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, PALAIS NEUF DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

Mise à prix : cinquante mille francs, ci. 50,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Cornuty, avoué, demeurant à Lyon, rue Bombarde, n. 1; 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Vuy, notaire, demeurant à Lyon, quai Saint-Antoine, n. 11. (2846)

Étude de M<sup>e</sup> Guillot, huissier, place des Cordeliers, n. 2.

Le mercredi quatre janvier 1845, à dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en bureau, tables, chaises, glaces, piano, batterie de cuisine, etc. (1255)

Même étude.

Le lundi deux janvier 1845, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commode, secrétaire, tables, chaises, buffet, placard, métiers pour la fabrication des étoffes de soie façonnées, etc. (1254)

A vendre d'occasion.

UNE MACHINE A VAPEUR NEUVE, de la force de deux chevaux. S'adresser à la Fabrique de Couvertures, place Louis XVIII, n. 15, à Perrache. (412)

A louer.

UNE USINE mue par eau, de la force de quatre chevaux, propre à laminiers, etc. S'adresser à M. Poitrasson, quai de Retz, en face du n. 35, sur le Rhône. (415)

A vendre de gré à gré.

VOITURES forme OMNIBUS, en bon état. S'adresser, pour les voir et pour traiter, à la Guillotière, place du Port-au-Bois, 7. (394)

A céder de suite.

ÉTUDE DE NOTAIRE dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poligny (Jura). La moyenne des actes pendant les vingt dernières années dépasse quatre cents par an. S'adresser à M<sup>e</sup> Mazeau, notaire à Lons-le-Saunier, ou à M<sup>e</sup> Gloriot, notaire à Arbois. (422)

AVIS.

BONNE RÉCOMPENSE à la personne qui rapportera DEUX BILLETTS DE BANQUE qui ont été perdus mercredi 28, l'un de 1,000 francs et l'autre de 250 francs. S'adresser au concierge de la maison n. 24, cours Morand, aux Brotteaux. (421)

AVIS.

On demande UN JEUNE HOMME de vingt à vingt-cinq ans pour faire des recettes et être employé dans une fabrique. Il devra verser un cautionnement de 2,000 fr. S'adresser à M. Saunier, cafetier, rue Sainte-Catherine, n. 10, à Lyon. (425)

ÉTRENNES MUSICALES

ET PIANOS,

Rue Saint-Côme, n. 2, au 1<sup>er</sup>.

MM. J. BENACCI et PESCHIER ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent de recevoir un magnifique assortiment de pianos, de PLEYEL, ERARD, PAPE, PETZOLD et autres facteurs en renom. Ces instruments sont livrés à des prix très-modérés avec garantie de plusieurs années. Orgues expressives, simples et à plusieurs jeux. Ils viennent de recevoir également un très-grand assortiment d'albums de chant, de Mme LOISA PUGET, de LABARRE, MASINI, THYS, ARTISTE DE LATOUR, BÉRAT, DELOCHE, etc. Albums de pianos de BURGMULLER, LE CARPENTIER, TOLBECQUE; la Lyre française et italienne.

Grand assortiment de MUSIQUE nouvelle et PARTITIONS pour piano et chant à 7, 8 et 10 francs chaque. Grand abonnement à très-bon marché à la lecture de la musique et location de pianos. (5745)

SOCIÉTÉ LYONNAISE.

prix fixe invariable.

SPECIALITÉ DE CHALES,

Place de la Boucherie-des-Terreaux, n. 3, à Lyon.

MM. BARTHE frères, gérants de cette maison, montée par une société lyonnaise et parisienne fabricant ces articles qu'elle dépose en magasin comme consignation pour être vendus aux prix de fabrique, ont, à cet effet, l'honneur de prévenir le public que l'ouverture de leur magasin a eu lieu le 28 décembre 1842. Le soir même de tous les articles tenant à leur spécialité, avec les prix marqués en chiffres connus. Il est inutile qu'ils fassent mention de leurs prix ici; seulement ils diront au public lyonnais qu'ils auront toujours en magasin un grand nombre de châles, soit en châles tapis brochés laine, châles cachemire, depuis 18 francs jusqu'à 200 francs, châles longs brochés, également laine, depuis 100 francs jusqu'à 600 francs, et châles fantaisie damassés, de 7 francs à 20 francs. Dans leur spécialité il entrera également les articles foulards, cravates en tous genres, etc. (5540)

GUERISON

parfaite et peu coûteuse

Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, affections rhumatismales, et toute acréte ou vice du sang, par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu comme le meilleur dépuratif.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUER, rue de l'Arbre-Sec, n. 51. — Dépôts : à Mâcon, chez M. JAMIN, rue des Cordonniers; à Chalon, chez M. BRET, rue au Change, 25; à Villefranche, chez M. RICHARD, rue Royale, 148; à Roanne, chez M. LABOR, pharmacien. (7095)

Grains de Santé du Dr Franck.

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ajot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plans, à Grenoble. (7261)

15 francs.

GUERISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goîtres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 3, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)

Maladies de Poitrine.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACONS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreux, 13; à Saint-Etienne, CHEMSEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROTZIER, Grande-Rue, n. 4. (8421)

AVIS.

MM. les actionnaires de la Banque de Lyon sont informés que le conseil général a fixé le dividende du 2<sup>me</sup> semestre de l'année 1842 à soixante-huit francs, indépendamment d'une réserve de vingt-quatre francs.

Ce dividende sera payé à la banque, à dater du lundi 2 janvier, aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, et sur la présentation des titres d'actions. (5744)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 50 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 65 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 15 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (6847)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N<sup>o</sup> 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUERISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acréte ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop astringent. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chemsezon, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7471)



POUDRES DE A. JULLIEN

Pour le Collage des Vins.

Il a été fait pour le collage des vins tant d'imitations des Poudres de Jullien, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler au public que ces Poudres, qui viennent encore d'être perfectionnées d'après les conseils de M. d'Arcer, se recommandent déjà par vingt-deux années d'expérience et de succès et par trois médailles des diverses expositions.

Les Poudres de Jullien (river jeune, successeur) coûtent plus cher, il est vrai, que celles imitées (3 fr. 50 c. le demi-kilogramme pour coller cinquante pièces); mais, comme on n'en emploie pour obtenir le même résultat que la moitié du poids de ces dernières, elles reviennent de fait à bien meilleur marché.

S'ADRESSER, A LYON, rue Saint-Dominique, n<sup>o</sup> 2, CHEZ M. COMMOY, fabricant de billes de billard, qui tient aussi un dépôt de VINS DE BORDEAUX de Château-la-Rose et VINS DE CHAMPAGNE provenant de la maison MOET ET CHANDON, d'Épernay. (Vente par paucier et au détail par bouteilles.)

Dépôt à VILLEFRANCHE, chez M. DURIEU-BOTET, négociant en vins;

Et à BELLEVILLE-SUR-SAONE, chez M. SOITEL, aussi négociant en vins. (3722)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, gonorrhée, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés; et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place les pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mourlet fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvet, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallouin. (7674)

AVIS.

On trouve toujours, à l'enseigne du Clos-Vougeot, rue Luizerne, n. 4, à côté du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que bourgogne rouge, bordeaux, beaujolais, vin du Rhin, champagne de six marques différentes, etc. (5754)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrhumements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Prix : 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue d'Arrière, 11. (7501)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les eruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 5 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreux n. 15. (7631)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, rue de la Poulallerie, 19.